

Les interlocuteurs de la PCR en milieu hospitalier

4EMES RENCONTRES DES PCR

SFRP

RUNGIS 2004

Aspect réglementaire

- décret 2003-296 du 31 mars 2003

I.R.S.N.

EMPLOYEUR

PCR

CHSCT

ORGANISMES DE CONTRÔLE

MEDECIN DU TRAVAIL

Rôle de l'employeur (1)

- Mesures techniques et administratives pour assurer la prévention
- Coordination avec entreprises intervenantes
- Zones surveillées et contrôlées
- Dispersion des substances radioactives
- Respect des règles d'hygiène
- Information du personnel

Rôle de l'employeur (2)

- Signalétique
- Protections collectives et individuelles
- Formation des travailleurs tous les trois ans
- Information en cas de dépassement des limites
- Aménagements et évacuation

Rôle de l'employeur (3)

- Désigne une ou plusieurs PCR. Si INB ou ICPE Service compétent en radioprotection
- Mise à disposition de moyens nécessaires
 - Formation, temps
 - Matériel de détection, de protection
 - Positionnement dans la structure (niveau de rattachement) et arrêté de nomination.

Rôle du CHSCT

- Avis sur désignation de PCR et expositions soumises à autorisation
- Consulté sur protections collectives, individuelles, formation
- Informé des dépassements
- Communication des bilans statistiques
- Informations sur fiches d'exposition

Le rôle du médecin du travail(1/2)

- Bilan dosimétrique des travailleurs
- Avis d 'aptitude
- Avis sur le choix des EPI, classification des travailleurs et situations anormales
- Transmission des fiches d 'exposition élaborées par l 'employeur et résultats de dosimétrie opérationnelle

Le rôle du médecin du travail(2/2)

- Examens de suivi
- Dossier individuel et carte de suivi médical
- Information du salarié
- Intervention en cas de dépassement des limites
- Collaboration à l'action de la PCR

Relations avec l'IRSN

- Gestion de la dosimétrie opérationnelle et habilitation
- Appui technique et expertise
- Recensement et élimination des sources
- Contrôles

Organismes de contrôles

- Tous les ans, contrôle des installations
- En cas de dépassement des limites
- Les contrôles externes sont renforcés et la PCR doit les organiser
- Contrôle de qualité des équipements

Aspect fonctionnel

- En réalité, interlocuteurs beaucoup plus nombreux
- Attributions de l'employeur ou du détenteur d'autorisation reposent souvent sur la PCR

Les missions complémentaires de la PCR

- Instruction de dossiers en lien avec la DGSNR et les DRIRE (ICPE)
- Mises en conformité des installations
- Gestion de déchets en lien avec l'ANDRA
- Fournisseurs d'équipements
- Encadrement et utilisateurs des sources
- Correspondants en radioprotection

I.R.S.N.

EMPLOYEUR

ORGANISMES DE CONTRÔLE

CHSCT

DGSNR

MEDECIN DU TRAVAIL

ANDRA

PCR

ENCADREMENT

DRIRE

DETENTEUR D 'AUTORISATION

FOURNISSEURS

UTILISATEURS

CONSEQUENCES

- Moyens matériels
- Moyens humains
 - Temps, disponibilité
 - Positionnement
 - Formation initiale et continue
- Importance des Services Compétents en Radioprotection
- Amélioration de la Radioprotection